

Courriel

Montréal, le 4 octobre 2018

**Objet : Demande d'accès concernant Lots : 1 567 762 à 1 567 765, 1 568 022,  
Cadastre du Québec, Montréal (Québec)**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 23 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Note au dossier datée du 09 août 1999 et Tableau des résultats des analyses; 2 page.
2. Rapport d'inspection daté du 31 mai 2000, 3 pages.
3. Note au dossier datée du 28 avril 2008, 1 page.
4. Note du 2 juin 2008, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

...2

Bureau de Montréal  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
Téléphone : 514 873-3636  
Télécopieur : 514 864-0856  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Bureau de Laval  
850, boulevard Vanier  
Laval (Québec) H7C 2M7  
Téléphone : 450 661-2008  
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière  
100, boulevard Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : 450 654-4355  
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides  
300, rue Sicard, bureau 80  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5  
Téléphone : 450 433-2220  
Télécopieur : 450 433-1315

Isabelle Falardeau pour :  
M<sup>me</sup> Nezha Boumchagdidin  
Répondante régionale  
Loi d'accès aux documents

p. j.

**NOTE AU DOSSIER**

Date: 9 août 1999 N/ Réf.: 7610-06-01-0030201

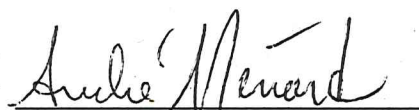
Dossier: Ancienne usine de Carterchem sur la rue Delorimier

Objet : Inspection visant à vérifier si la clôture a été installée autour du terrain

---

---

Je me suis rendu sur les lieux lundi en après-midi afin de m'assurer que la clôture qui doit installer sur les lieux l'a bien été. Il n'y a pas encore de clôture d'installer sur les lieux. Les trottoirs ont cependant été dégagés, l'installation de la clôture pourra se faire. Il y a seulement la partie arrière du bâtiment qui est clôturée (clôture existante). Il y a deux personnes qui ramassent des briques du côté de la rue René-Lévesque, l'un d'eux me dit que [art 53-54](#) les a autorisé à en prendre. Je les informe que ces briques sont contaminées et qu'ils ne peuvent en ramasser. Comme ils ont presque terminé, je les laisse aller. Je rencontre leur patron qui arrive par la suite, il s'agit de monsieur Normand Chamberland(téléphone : 514-523-4679) qui dit avoir un commerce tout près et qu'il veut utiliser ces briques pour faire un foyer à sa maison de campagne. Je l'informe lui aussi que ces briques sont contaminés et qu'il serait préférable de cesser d'en ramasser.

  
Signature

**TABLEAU DES RÉSULTATS DES ANALYSES  
(CARTERCHEM)**

NUMÉRO D'ÉCHANTILLON	TYPE D'ÉCHANTILLON	DATE DE PRÉLEVEMENT	RÉSULTATS		NORMES	
			Pb	Cr	Pb	Cr
M-1	Frottis sur métal	1999/09/22	1900	18	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
M-2	Frottis sur métal	1999/09/22	1100	12	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
M-3	Frottis sur métal	1999/09/22	580	21	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
M-4	Frottis sur métal	1999/09/22	1700	370	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
M-5	Frottis sur métal	1999/09/22	1700	1,0	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
M-6	Frottis sur métal	1999/09/22	1000	1,1	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
A	Frottis sur tuyau	1999/09/23	560	3,0	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
B	Brique réfractaire (strate)	1999/09/23	63 lixiviat	0,06 lixiviat	5 mg /l lixiviat	5 mg /l lixiviat
C	Bois	1999/09/23	33 lixiviat	0,1 lixiviat	5 mg /l lixiviat	5 mg /l lixiviat
D	Brique (strate)	1999/09/23	29 lixiviat	0,08 lixiviat	5 mg /l lixiviat	5 mg /l lixiviat
D-1	Brique (résidus fins jaune)	1999/09/23	14 lixiviat	<0,04 lixiviat	5 mg /l lixiviat	5 mg /l lixiviat
E	Brique (strate)	1999/09/23	1300 lixiviat	<0,04 lixiviat	5 mg /l lixiviat	5 mg /l lixiviat
E-1	Brique (résidus fins rouge)	1999/09/23	270 lixiviat	<0,04 lixiviat	5 mg /l lixiviat	5 mg /l lixiviat
B-1	Frottis (blanc)	1999/09/22	0,2	<0,1	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
B-2	Frottis (blanc)	1999/09/22	<0,1	<0,1	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>
B-3	Frottis (blanc)	1999/09/23	<0,08	<0,08	50 mg/m <sup>2</sup>	50 mg/m <sup>2</sup>

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement et de la faune  
Direction régionale de Montréal - Environnement

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0030201

DATE DE RÉDACTION : 00/05/31

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 2000/05/25

INSPECTEUR : André Ménard

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**

Bourbon Hôtel  
1578, rue Sainte Catherine Est  
Montréal, (Québec) H2L 2J2

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

PLAIGNANT(E) : N/A ( )

Rencontré

oui ( )

non ( x )

NOM / ADRESSE

53-54



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

M. Normand Chamberland, propriétaire



53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ( )

Nombre : ( )

CROQUIS ( )

PLAN(S) ( )

CARTE(S) ( )

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( x )

1. Copie de note au dossier du 9 août 1999.

2.

BUT(S) :

Vérifier le bien fondé d'une plainte concernant l'utilisation de briques contaminées au plomb provenant du site de Carterchem. Ces briques auraient servi aux travaux de rénovation d'un bâtiment.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0030201

DATE DE RÉDACTION : 00/05/30

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### Inspection

Je me suis tout d'abord rendu au site de Carterchem pour vérifier l'état des lieux. Je n'ai pu entrer sur les lieux car la clôture étant maintenant réparée, il n'y a pas moyen d'entrer à moins de forcer la clôture. Il ne semble pas y avoir eu de disparition de briques depuis ma dernière inspection ( 1<sup>er</sup> mai 2000 ).

Je me suis ensuite rendu au 1560 rue Sainte Catherine Est, l'adresse que l'on nous a donné pour la plainte. En fait, il s'agit d'une série de bâtiments collés l'un contre l'autre avec plusieurs adresses. Il est constitué de bars, restaurants et d'un hôtel. Il est en briques et les travaux de briquetage sont terminés. Il n'y a d'ailleurs pas de briques présentes sur place. Il reste la finition intérieure d'un futur restaurant à terminer.

M. Chamberland m'a affirmé qu'il n'a jamais pris de briques sur le site de Carterchem. Il dit faire affaires avec la compagnie 23-24 lorsqu'il a besoin de briques. Il dit que cette entreprise récupère divers matériaux de démolition dont de la brique et la revend par la suite. Il y a d'ailleurs sur place un conteneur de ladite compagnie. C'est de la même compagnie que monsieur 53-54 avait loué des conteneurs pour mettre le métal coupé qui a disparu du site de Carterchem l'an dernier.

Je ne peux affirmer selon ce que j'ai vu s'il y a de la brique qui provient du site de Carterchem. Cependant, après mon départ des lieux, je me suis rappelé que l'an dernier suite à l'incendie, j'avais surpris lors d'une inspection des gens prendre des briques sur le site. J'avais noté le nom d'une des personnes en question et en vérifiant dans le dossier je me suis rendu compte qu'il s'agissait de monsieur Chamberland ( voir copie de la note au dossier du 9 août 1999 ci-jointe)., j'avais également noté le # de plaque du véhicule utilisé dans mon carnet de terrain art 53-54

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0030201

DATE DE RÉDACTION : 00/05/31

**3. CONCLUSION**

Selon ce que j'ai vu sur place, je ne peux affirmer que des briques provenant du site de Carterchem ont été utilisées pour les travaux de briquetage de monsieur Chamberland. Cependant, je sais qu'il en a ramassées l'an dernier suite à l'incendie.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Transmettre ce rapport d'inspection à notre enquêteur comme complément d'information pour le dossier qui lui a déjà été transmis, en l'occurrence le dossier 9029-0065 Québec Inc. (Ancienne usine Carterchem).

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : André Ménard

André Ménard

2000/05/31

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne

André Dufresne

00/05/31

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

---

---

---

---

---

---

---

---

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

## NOTE AU DOSSIER / CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

**OBJET :** Construction du quadrilatère 1550 à 1594, rue Ste-Catherine Est à Montréal avec des briques contaminées provenant de l'ancien site de la compagnie « Carterchem » située au 1295, rue De Lorimier, Montréal : contamination par le plomb, le cuivre, le chrome et des hydrocarbures C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>.

**DATE :** 2008-06-02

**INTERLOCUTEURS :** monsieur Normand Chamberland (tél. : art 53-54)  
responsable du projet de la construction en 2000.

**NO. DOSSIER :** 7610-06-01-00302-01

### COMMENTAIRES :

- La recherche auprès du Service des inspections des restaurants de la ville de Montréal a permis de constater que le cas soulevé par le responsable de la déclaration n'est pas sous la responsabilité de ce service.
  - La recherche auprès de la Régie du bâtiment du Québec a permis de constater que la gestion du problème ne relevait pas du mandat de son mandat (échange de courriels à partir du 22 avril 2008, réponse reçue le 30 mai 2008).
  - La recherche auprès du Service de construction de la ville de Montréal (arrondissement de Ville-Marie, monsieur Olivier Martin, le 20 mai 2008, tél.(514) 868-5829) a permis de constater que le cas ne pouvait être traité parce qu'il est présumé que toutes les constructions sont faites à partir de matériaux neufs.
  - La recherche effectuée auprès de la Direction de la santé publique de Montréal (9 mai 2008, tél. (514) 528-2400, poste 3230, monsieur Luc Lefebvre) a permis de constater que ce cas n'a pas d'impact sur la santé humaine.
  - L'examen du dossier 7610-06-01-00302-01 présente la contamination des matériaux par le plomb, le cuivre et le chrome ainsi que par des hydrocarbures C<sub>10</sub> - C<sub>50</sub> qui se trouvaient sur le site du 1295, rue De Lorimier, au moment de l'incendie de 1999.
  - La visite du 25 avril 2008 autour des sites (1295, rue De Lorimier et du quadrilatère entre 1550 et 1594, rue Ste-Catherine Est) a permis de constater la dégradation des briques par l'effet du temps depuis la construction.
- En conclusion et à la suite de quelques discussions avec du coordonnateur du CCEQ de Montréal au cours des recherches, aucune autre intervention ne peut être entreprise de la part du CCEQ de Montréal dans le cadre du dévoilement du cas de la construction d'un quadrilatère commercial à partir de briques contaminées.

*Lucie Paril-Matthieu*

Signature

10h50, mardi 3 juin 2008 - Renseignements transmis à monsieur Normand Chamberland. Toutes les interventions prévues ont été faites et aucune autorité approchée ne veut intervenir dans le dossier.

*LB*



**NOTE AU DOSSIER /**

**OBJET** : Construction d'un bâtiment avec des briques contaminés : 1550 à 1594, rue Ste-Catherine, Montréal

**DATE** : 2008-04-28 (13h30 à 14h30)

**INTERLOCUTEURS** : monsieur Normand Chamberland

**NO. DOSSIER** :

**COMMENTAIRES** :

Lors d'un appel téléphonique du lundi 21 avril 2008 vers 9h00, monsieur Chamberland nous a informé avoir appris en 2004 lors de son hospitalisation que la bâtisse qu'il avait fait construire l'avait été avec des briques contaminées provenant d'un ancien atelier de peinture situé non loin de là. Monsieur Chamberland me demandait alors de le rencontrer afin qu'il m'explique la situation.

Vendredi le 25 avril 2008 vers 13h30, j'ai rencontré monsieur Chamberland à la sortie de la station de métro Beaudry. Nous avons déjà convenu qu'il me présenterait la situation en me montrant les lieux. Monsieur Chamberland étant handicapé et ayant de la difficulté à se déplacer, nous avons donc visité les lieux en auto.

Monsieur Chamberland a circulé sur la rue Ste-Catherine et il s'est arrêté au coin sud-ouest de la rue Alexandre-de-Sève. Il m'a demandé de regarder la bâtisse située de l'autre côté, soit au coin sud-est de la rue Alexandre-de-Sève. Il m'a demandé d'examiner les briques de construction, puis il a démarré et circulé lentement sur la rue Ste-Catherine, toujours en expliquant la situation. Tout l'édifice, jusqu'à la rue Champlain est construit avec ces briques qu'il me dit être contaminés par le plomb, celles-ci provenant du même lieu. Les briques s'effritent et selon lui, ce serait à cause de la contamination.

Monsieur Chamberland continue de circuler sur la rue Ste-Catherine. Il a stationné quelques minutes sur la rue Ste-Catherine au coin de la rue de Lorimier et m'a présenté un terrain vacant clôturé : « c'est d'ici que les briques ont été prises » qu'il m'a dit. Il a ensuite continué lentement sa route, a tourné sur la rue Parthenais, puis sur le boul. René-Lévesque. Il est revenu sur la rue de Lorimier. Il a tourné vers l'ouest sur le boul. de Maisonneuve jusqu'à la rue Montcalm. Il a stationné son véhicule sur la rue Ste-Catherine, en face du restaurant « Tim Horton ». Nous y sommes entrés pour discuter.

Monsieur Chamberland m'a raconté qu'il avait décidé de bâtir des restaurants et qu'il voulait donner un air vieillot à la bâtisse. Il a décidé de contracter lui-même. Il a demandé à différentes personnes qu'il connaissait de lui trouver des briques usagées et il payait 10 sous la brique dont le mortier avait été retiré. Il n'a jamais demandé la provenance. Monsieur Chamberland m'explique qu'il a dû être hospitalisé durant une longue période. C'est alors qu'au moment d'une visite, les personnes lui ayant fourni les briques usagées lui ont donné la provenance : ils sautaient la clôture la nuit et prenaient les briques. Ces personnes lui ont même avoué s'être fait prendre une fois.

Monsieur Chamberland, m'a expliqué que ses agents financiers l'ont obligé à céder légalement les propriétés, vers 2004, alors qu'il était hospitalisé, et ce à cause de ses problèmes de santé. Le nouveau gestionnaire est « Groupe financier Dauphinois ».

*Lucie Paril-Matthieu* 2008.04.28  
Signature 11h00